

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

PRESENTS : SMAGUINE Dominique, SYRYLO Claudine, SUTTER Didier, SAUVAT Sandrine, DUVILLIER Benoît Dominique, DELAGE Julien, LEMAIRE Colette, THIMOTHE Ketty, WILLET Catherine, LACHANCE Hélène, GUELDRY Denis, GAILLET Gérard, MASSAU Hubert, FOUANT Huguette, CHAUDRON Christian, DELETANG Jean Claude,

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur GOTORBE Laurent qui a donné pouvoir à Monsieur SUTTER Didier
Madame DELAGE Sophie qui a donné pouvoir à Monsieur DELAGE Julien
Monsieur COLLETTE Richard qui a donné pouvoir à Monsieur CHAUDRON Christian
Madame GAY Patricia qui a donné pouvoir à Monsieur GUELDRY Denis
Monsieur REANT Jean Marie qui a donné pouvoir à Monsieur MASSAU Hubert
Monsieur DARMON Richard qui a donné pouvoir à Madame FOUANT Huguette

Monsieur HERSIN Fabrice

Secrétaire de séance : Madame SYRYLO Claudine

Date de convocation : 3 Septembre 2019

POINT 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2019

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 Juin 2019.

Il est adopté à l'unanimité en tenant compte des remarques suivantes :

Monsieur SUTTER précise qu'il convient de rajouter page 2, point 2, « il évite le rejet d'eaux **pluviales** » sinon la phrase perd son sens.

Monsieur DELETANG tient à préciser au point 13, subventions aux associations qu'il n'a pas pris part au vote en sa qualité **de Président d'association** et non pas uniquement en qualité de membre.

Monsieur SUTTER au point n° 11, souligne qu'il n'est pas d'accord avec monsieur le maire : ils ont eu le mode de répartition entre les communes. Monsieur SUTTER demande de retirer son nom dans la phrase.

Monsieur le Maire déclare qu'ils avaient eu le mode de répartition mais pas le calcul qui n'a été fourni qu'avec la délibération du SIAEP.

Madame WILLET demande que soit corrigé son nom dans le point 13 dans la phrase suivante :

« Madame WILLET demande à Monsieur SUTTER pourquoi il n'a rien dit l'année dernière, ce sont les mêmes crédits qu'en 2018. »

Monsieur CHAUDRON demande s'il ne serait pas possible d'envoyer le compte rendu pour relecture aux membres du conseil qui sont intervenus ce qui limiterait les rectifications ultérieures. Monsieur le Maire déclare que cela prendrait beaucoup de temps, et vu les délais réglementaires d'affichage, c'est compliqué et que ce n'est pas un souci de modifier a posteriori.

Monsieur SUTTER s'interroge, n'avait-on pas évoqué un micro avec enregistreur.

Monsieur le Maire précise que ce sera fait ultérieurement quand on aura le budget.

POINT 2 : LECTURE DE L'ARRETE MODIFIANT L'ARRETE PORTANT REGLEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE DE LE PLESSIS BELLEVILLE ET DE SON ANNEXE

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté modificatif de Monsieur le Préfet de l'Oise portant règlement du budget primitif 2019 de la Commune de le Plessis Belleville.

Il s'agit de modifier et de substituer suite à une erreur matérielle des services préfectoraux l'arrêté ci-joint et son annexe 1 au présent compte rendu.

Le Conseil Municipal prend acte.

POINT 3 : FIXATION DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS POUR L'EXERCICE 2018

A l'unanimité, Le Conseil Municipal prend acte de la fixation des tarifs 2018.

Monsieur MASSAU demande jusqu' à quand on devra délibérer sur ces montants.

Monsieur le maire lui précise que lorsque le dernier instituteur logé sera parti on ne sera plus concerné. Il s'agit d'une de nos directrices.

POINT 4 : MISE EN PLACE DU SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'instaurer ou pas un service municipal considérant qu'officiellement la loi prévoit un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire (loi du 20 Août 2008).

Le Conseil Municipal avait décidé lors du précédent mandat de ne pas l'appliquer pour ne pas nuire aux grévistes.

Il rappelle que les grévistes doivent se déclarer 48 heures avant.

Le Maire rappelle qu'il s'est engagé auprès des délégués de parents d'élèves à remettre ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal et sollicite donc à nouveau l'avis du conseil municipal.

Doit on instaurer un service minimum d'accueil ?

Monsieur SUTTER demande l'avis de Madame SAUVAT qui gère le secteur scolaire et donc est plus proche des parents et du fonctionnement des écoles.

Madame SAUVAT donne dans un premier temps l'avis des parents d'élèves qui suite à plusieurs mouvements de grèves ont été en difficulté au niveau de leurs activités professionnelles. Ce n'était pas simple pour eux de gérer.

Elle précise pour autant qu'elle a un avis très partagé, mettre ce service en place c'est bien pour les parents mais d'un autre côté elle n'a pas envie de « casser la grève ».

Il y a également le fait que dans cette loi on peut confier les enfants à du personnel non qualifié, ce qui la gêne. C'est une garderie...

Ce qui est certain, Madame SAUVAT s'y engage, c'est que si le Conseil Municipal émet un avis favorable, ce sera un réel partenariat avec les délégués de parents d'élèves, on travaillera ensemble.

La réelle difficulté est de connaître le nombre.

Monsieur SUTTER précise que de toute façon il y a la loi , on a l'obligation de la respecter, on est garant des institutions même si débattre du pour et du contre est intéressant.

Monsieur DUVILLIER rappelle qu'on a 48 H pour être prévenus. Il faut pouvoir s'organiser.

Madame SAUVAT déclare qu'on écrira les choses, le mode de fonctionnement.

On procédera peut être par sondage auprès des familles, tout cela est un vrai débat mais le projet sera travaillé en concertation avec tous les acteurs.

Monsieur SUTTER déclare que d'une façon générale le débat est très favorable à la mise en place de ce service. Si on parle de complexité, qu'en est-il de la difficulté des parents !

Madame SAUVAT , rappelle que c'est la première remarque qu'elle a faite sur ce propos, qu'elle était consciente de la difficulté pour les parents.

Monsieur MASSAU dit que puisqu'il s'agit d'une obligation, nous n'avons pas le choix, donc que le groupe qu'il représente au sein du conseil municipal s'abstiendra.

Il est à noter que cela pose des risques d'avoir affaire peut-être à du personnel d'encadrement non adapté (non titulaire du BAFA). En outre, c'est aller à l'encontre du mouvement de grève. Jadis, en

l'absence de professeur, les élèves étaient répartis sur les autres classes, voire école fermée lorsque tous les enseignants étaient en grève.

Monsieur SUTTER déclare qu'il n'est pas normal de se substituer aux institutions, mais qu'il faut entendre le message des parents.

Monsieur DUVILLIER précise que c'est un travail collaboratif, ce sera indispensable de s'y préparer.

Monsieur le Maire rappelle donc que la question ce soir c'est d'instaurer ou pas le service minimum d'accueil des enfants des écoles maternelles et primaires de le Plessis Belleville.

En collaboration avec les délégués des parents d'élèves, il faudra établir un profil de base, faire appel au volontariat.

On procède au vote

A la majorité (9 abstentions dont 5 présents et 4 pouvoirs) , la mise en place du service minimum d'accueil est instaurée pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire.

POINT 5 : MISE EN PLACE DE LA PREVENTION CITOYENNE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un service plus ou moins équivalent à celui des voisins vigilants.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur sa volonté de mettre en place ce dispositif.

Il est nécessaire ensuite de faire valider le projet de convention par la gendarmerie. Il y aura appel à volontariat. Monsieur le Maire souligne que vu les propos sur les réseaux sociaux des volontaires devraient se manifester.

Les volontaires seront des relais entre gendarmerie, police municipale et habitants.

Ils seront formés par la gendarmerie pour avoir des comportements adaptés afin de tenir leur rôle.

Monsieur le maire a déjà donné son avis sur ce dossier, il estime que cela ne devrait pas être rendu nécessaire, il considère que cela est le B.a.-ba. de la vie en collectivité.

Mais, suite à la réunion avec les administrés sur le thème de la sécurité, Monsieur le maire s'est engagé à soumettre cette proposition au Conseil Municipal. C'est ce qu'il fait ce soir car cela correspond à une demande.

Monsieur MASSAU déclare que cela fait des années qu'il demandait cela.

Monsieur le Maire n'est pas d'accord, il rappelle que Monsieur MASSAU avait en charge le secteur de la sécurité lors du précédent mandat et qu'il n'a rien fait, ni rien proposé au conseil.

Monsieur SUTTER déclare que cela avait été évoqué a minima en réunion d'adjoints et que monsieur le Maire avait toujours été contre.

Monsieur DUVILLIER déclare que de toute façon il faut avancer, regarder devant, s'adapter.

Monsieur SUTTER déclare qu'en novembre 2018, c'était une des questions posées lors de la réunion citoyenne qu'il avait organisée et que c'était un sujet majeur pour les habitants du Plessis Belleville.

Monsieur le Maire déclare qu'il a fait part de son avis et comme il s'est engagé, il soumet ce soir au Conseil Municipal la question de l'adhésion.

Monsieur DELAGE estime que le dispositif est intéressant mais que la véritable question c'est le rôle de la police municipale et plus particulièrement l'amplitude horaire des policiers qui n'est pas adaptée à la sécurité au Plessis Belleville.

Monsieur le Maire estime que la police municipale ne peut pas être présente 24 Heures sur 24, surtout compte tenu de ses effectifs, ce n'est pas la gendarmerie. Ce serait un coût supplémentaire s'il fallait recruter ou payer les policiers en heures supplémentaires au-delà de leurs horaires habituelles, ou alors, il faudrait moins de présence en journée. On ne diffuse pas les horaires des agents pour assurer le bon fonctionnement de leurs actions, les agents sont à 35 Heures semaine. La gendarmerie est relativement présente, cela n'empêche pas la délinquance. Il faudrait mettre en place un service 24 H sur 24.

Cette participation citoyenne qui est réclamée c'est un plus.

Si le Conseil Municipal est d'accord monsieur le Maire sollicitera des volontaires pour le faire. Monsieur DELAGE demande s' il y aura un engagement de travail d'équipe entre gendarmerie et police municipale.

Monsieur SUTTER déclare que c'est un dispositif citoyens / gendarmerie, il n'est pas conclu directement avec la police municipale.

Monsieur le Maire précise qu'indirectement, il y a un partenariat également.

On s'interroge, est ce gratuit ?

Monsieur le Maire déclare que OUI, c'est voisin vigilant qui est payant.

Monsieur MASSAU estime que l'on pourrait relancer le Comité Local de sécurité pour la prévention de la délinquance.

Monsieur DELAGE demande de quand date la dernière réunion ?

Monsieur le Maire déclare que la réunion qu'il a organisée sur le thème de la sécurité s'est substituée de fait à celle-ci.

Monsieur SUTTER estime que c'est une instance de sécurité qui ne se réunit pas régulièrement.

Madame WILLET lui répond que ce n'est pas la seule...

Monsieur SUTTER répond qu'il s'attendait à cette réflexion. Madame SYRYLO fait remarquer à Monsieur SUTTER que c'est de bonne guerre...

Monsieur DELAGE souligne qu'il sera important de faire une bonne communication pour les habitants.

Monsieur le Maire déclare qu'il faudra s'entendre sur l'organisation avec la gendarmerie. Les délégués devront transmettre aux riverains les informations. Ils auront un rôle de prévention et d'alerte.

La charge ne sera pas évidente. C'est la gendarmerie qui gèrera.

Madame WILLET précise que la gendarmerie devra faire une information auprès de la population mais il appartient dans un premier temps au Conseil Municipal de se prononcer.

Monsieur GAILLET déclare qu'à LAGNY, ce sont les voisins vigilants, à Ermenonville il y a la participation citoyenne. Les voisins vigilants sont payants les autres pas.

Monsieur DELETANG constate que pour le moment on parle de participation citoyenne...

Monsieur le Maire propose donc de procéder au vote, à savoir se prononcer ou non sur l'adhésion au dispositif de participation citoyenne et de l'autoriser à valider à terme un protocole de participation citoyenne qui aboutira à un accord avec la préfecture et les volontaires.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte le principe de la mise en place de la participation citoyenne sur la commune de le Plessis Belleville et de valider un protocole de participation citoyenne.

POINT 6 : Remboursements de frais aux familles

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de procéder au remboursement des frais suivants aux familles :

- Famille L : 69,60 € (Périscolaire)
- Famille D : 7,20 € (périscolaire)
- Famille R : 48,00 € (Centre de Loisirs)

POINT 7 : DECISION MODIFICATIVE n°1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin de poursuivre les frais d'étude de la route de Paris, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à abonder les crédits suivants :

203 frais d'étude : + 10000 €

Cette demande permettra de reprendre l'étude d'un chantier qui est abandonné pour le moment.

Monsieur MASSAU précise que cela permettra probablement d'établir le cahier des charges pour préparer ce dossier en suspens.

Monsieur le Maire lui confirme que c'est bien cela.

A l'unanimité, la décision modificative n°1 budget assainissement est adoptée comme suit :
203 frais d'étude : +10000 €

POINT 8 : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire explique que suite à l'établissement d'un budget primitif 2019 sur avis de la Chambre régionale des comptes des Hauts de France, acté par l'arrêté de monsieur le Préfet de L'Oise, des crédits sont ouverts qui nous permettent de les réaffecter.

Il s'agit pour la plupart de demandes faites lors de la présentation du BP 2019, il y a tout de même des demandes nouvelles :

-Une climatisation fixe à la bibliothèque suite aux fortes chaleurs mais qu'il conviendra de retirer si on devait déménager.

-L'installation de stores isolants aux étages supérieurs de la mairie.

Monsieur SUTTER demande si l'on vote la décision modificative dans sa globalité ou si l'on peut examiner certaines lignes individuellement.

Monsieur le Maire précise qu'on pourra se prononcer au cas par cas sans soucis.

Monsieur MASSAU demande des explications sur le remplacement des ordinateurs, il trouve cela onéreux.

Madame SAUVAT lui explique que les ordinateurs des écoles n'étaient pas compatibles avec la nouvelle installation. Il y avait un souci entre autre de prises. Monsieur MASSAU s'interroge, un adaptateur aurait peut être réglé ce problème ?

Il lui est répondu qu'il y avait aussi un souci de compatibilité avec les tableaux.

Monsieur DELAGE pense qu'il suffit d'acheter un adaptateur.

Monsieur DELETANG demande si cela était prévu ?

Monsieur le Maire lui répond que oui dans le budget initial.

Monsieur SUTTER estime que le budget de l'entretien des ordinateurs est excessif.

Monsieur le Maire précise à Monsieur MASSAU que la ligne budgétaire 2188/25 correspond à l'achat de matériel type aspirateurs pour entretenir les nouveaux locaux.

La ligne de 30000 € pour la police municipale correspond exclusivement au système vidéo protection. C'est pour permettre l'installation de nouvelles caméras.

Monsieur CHAUDRON s'interroge, il demande depuis un moment l'achat de caméra portative plus particulièrement pour améliorer la sécurité. Il évoque en particulier le Pont de la Malnoury.

Monsieur le Maire y est favorable, on voit cela après avoir examinée toutes les autres demandes budgétaires et on modifiera la dépense, à voir si 5000 € suffisent.

Madame GAILLET approuve et pense que c'est une bonne idée.

On constate une demande de changement d'imputation pour la construction des 3 classes et de l'extension. Il ne s'agit pas de demande de crédits supplémentaires, juste un changement de ligne comptable.

Le crédit demandé pour la construction de la crèche multi accueil permettrait de reprendre le projet.

Monsieur SUTTER demande si pour la ligne 2318, création d'un City multi sport et Foot à 5 au gymnase, il y aura bien 2 parcs.

Monsieur DUVILLIER lui confirme.

Il lui demande si ce projet ne se fera qu'à la condition que nous obtenions des subventions ?

A ce jour, monsieur DUVILLIER explique qu'il a monté le dossier quand on a été champion du monde en FOOT, maintenant les réponses des fédérations sont surprenantes. On demande des budgets, ils proposent une voiture... Donc à ce jour, on ne peut pas savoir. Ce projet servira à tout le monde, une voiture n'aurait servi qu'à un seul club et son octroi était par ailleurs aléatoire.

Monsieur DUVILLIER précise que subvention ou pas, ce projet se fera. L'obtention de subventions sur ce projet ne pas garanties et montant potentiel inconnu.

Monsieur SUTTER demande si ces réalisations se feront sur le terrain de basket ?

Monsieur DUVILLIER lui répond que oui et qu'il est par ailleurs très abimé.

Monsieur le Maire passe au point budgétaire concernant la crèche multi accueil.

Monsieur MASSAU annonce que le groupe qu'il représente ne votera pas ce point, puisque nous n'avons pas l'assurance de subvention.

Monsieur SUTTER déclare que les subventions pour le projet construction crèche multi accueil ne sont pas certaines, tout comme le PUP. Tout est en attente.

Monsieur MASSAU déclare que le financement de ce projet va grever le budget.

Madame SAUVAT déclare que la vraie question à se poser, c'est si on le fait ou pas ce projet, cela correspond à un vrai besoin.

Monsieur SUTTER s'interroge, avec un emprunt ?

Madame SYRYLO lui répond que non, il s'agit pour le moment d'avancer et de redistribuer les crédits ouverts par monsieur le Préfet de L'Oise et donc disponibles pour les projets prioritaires.

Monsieur le Maire soumettra au vote ce point particulier et s'il est accepté l'intégrera dans la décision modificative n°2.

Monsieur SUTTER estime que cette décision n'est pas simple, elle n'engage pas que ce mandat.

Monsieur le Maire explique que le projet doit continuer ou pas il faut prendre une décision, la demande de crédit va en ce sens, il faut prendre une décision.

Madame SAUVAT déclare que 80 % des subventions sont actées entre les aides de la CAF et du Département.

Monsieur DELETANG déclare que ce qui est gênant c'est que le projet va courir sur 2 exercices et donc 2 mandats puisque des élections auront lieu en mars, et cela le gêne.

Madame SYRYLO déclare que cela n'avait gêné personne lors du dernier mandat, les travaux de la rue Georges Bataille s'étaient aussi réalisés entre 2 mandats, et que cela représentait aussi des sommes conséquentes...

Monsieur SUTTER dit qu'il soutient ce projet, ce qui le gêne c'est la nature du financement sur deux budgets. Ce sont des sommes conséquentes.

Madame SAUVAT constate que ce choix de construction d'une crèche multi accueil, ce n'est pas uniquement son projet, c'est le projet de l'équipe actuelle.

Madame SYRYLO précise qu'au final le reste à charge de la commune sera d'environ 300000 €.

Elle déclare à Monsieur SUTTER qu'il ne se pose pas les bonnes questions. On a une très bonne trésorerie, notre gestion est saine, cela a d'ailleurs été confirmé par notre comptable publique.

On peut se permettre de réaliser sans souci ce projet, le contraire serait d'ailleurs inquiétant.

Le Budget établi en Mars 2019 en était la preuve. Elle précise à monsieur SUTTER qu'en 6 mois Depuis le vote du budget en mars il a eu le temps d'examiner tout cela ; lui qui reprochait ne pas avoir eu assez de temps lors de la présentation du budget pour pouvoir examiner les documents.

Monsieur SUTTER s'interroge sur la géothermie, il demande des précisions sur les frais d'études.

Monsieur DUVILLIER lui précise que oui on souhaite se brancher à un réseau de géothermie. Le bâtiment concerné a plus de 50 ans, il va falloir faire table rase.

C'est un site qui posait beaucoup de problèmes, on surchauffe.

Monsieur le Maire déclare que c'est pour cela que l'on doit en changer et faire des études.

Vous êtes dans l'opposition, vous devez faire des choix.

Monsieur SUTTER constate que cela n'est pas très démocratique.

Monsieur le Maire déclare que le débat, les choix c'est justement ce soir, aux élus de décider.

Il précise que les problèmes du local foot sont récurrents.

Monsieur DELAGE s'interroge, on n'avait pas envisagé de changer le lieu ?

Le maire lui répond que non, l'intégralité du projet à reprendre sera au même endroit.

Monsieur GAILLET lui explique que c'est justement pour cela qu'on fait une étude géothermique.

Monsieur MASSAU déclare qu'à l'occasion d'une rencontre ce WE, les dirigeants se plaignent. Des sondages ont été réalisés, des trous sont restés, il serait nécessaire de boucher les trous avec un peu de ciment.

Monsieur DUVILLIER précise que Monsieur BUFFET il le voit régulièrement. On travaille toutes les semaines la rénovation des locaux et qu'il n'a rien dit au Forum.

Avant de procéder au vote de la décision modificative n° 2, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer ou pas sur le maintien de la demande des crédits à ouvrir pour permettre au projet de construction petite enfance de se faire.

A la majorité, 9 contre (dont 5 présents et 4 pouvoirs), 1 abstention

Il est décidé de maintenir les crédits proposés dans la DM2 à voter pour permettre au projet petite enfance de se poursuivre.

Madame WILLET déclare qu'il est dommage de voter contre un projet. Elle n'est pas certaine que tous se soient posé les bonnes questions.

Monsieur DUVILLIER estime que l'on n'on doit pas s'arrêter de travailler la dernière année avant les élections.

Madame SYRYLO trouve cela ridicule.

A l'unanimité la décision modificative n°2 est adopté comme suit en inscrivant les crédits pour le projet de construction crèche multi accueil et en ajoutant 5000 € pour permettre l'achat d'une caméra mobile :

POINT n°9 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

FORUM DES ASSOCIATIONS : Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont œuvrées malgré une météo peu clémente.

Monsieur SUTTER remercie une personne ce soir pour le suivi du chantier école et extension à savoir Monsieur le Directeur des Services Techniques.

TARIFS PISCINE INTERCOMMUNALE : Monsieur DUVILLIER informe le Conseil Municipal qu'il a participé à une réunion de la CCPV , qui a augmenté ses tarifs de piscine de 4.6 % . Un membre du conseil municipal du Plessis Belleville délégué à la CCPV a voté cette augmentation de tarif. Cela dérange beaucoup Monsieur DUVILLIER qui signale que par ailleurs le prestataire est une entreprise privée.

Comme cela n'était pas encore suffisant la CCPV a voté une subvention de 26000 €. On a été choqué surtout après ce qui s'est passé avec le vote du budget au Plessis Belleville.

Monsieur DUVILLIER estime que ce n'est pas normal d'augmenter ainsi les tarifs de la piscine.

Monsieur MASSAU déclare que oui il a voté mais que c'était par rapport à l'amplitude horaire.

Madame WILLET déclare que c'est faux, monsieur MASSAU a voté contre l'amplitude horaire.

Madame WILLET a donc trouvé le raisonnement très contradictoire.

SIAEP Mail de ce jour :

Monsieur DELETANG fait part du courrier reçu ce jour par mail par le syndicat SIAEP.

Monsieur le Maire lui répond que c'est la réponse à la position adoptée par la Commune lors de la dernière séance du conseil municipal.

On était d'accord pour participer au financement d'un puits supplémentaire mais pas d'accord sur la répartition par rapport aux critères de population retenus.

Monsieur le Maire avait précisé qu'il était anormal de faire financer ce nouveau puit par les communes.

Le syndicat a la compétence et encaisse les taxes sur l'eau.

La délibération prise par le SIAEP n'était pas conforme, pourquoi 50 % /50 %.

Le Conseil Municipal a adopté une délibération claire, d'accord pour une participation mais pas avec des modalités de répartition comme celles proposées.

Monsieur le Maire précise qu'il avait demandé au Président du Syndicat de lever l'avis négatif sur un projet communal. Le promoteur attendait, il avait eu un avis favorable sous réserve de l'avis négatif du syndicat SIAEP. On a perdu du temps mais on a eu raison de défendre nos intérêts communaux. Le puits à construire sera financé à 100 % par le SIAEP puis à terme dans les proportions habituelles 40 % /60 %.

On a perdu 3 à 4 mois mais on a obtenu gain de cause.

Monsieur SUTTER constate que la question avait été posée il y a plus d'un an et demi pour le futur programme cité, on n'a pas répondu.

Monsieur le Maire n'est pas d'accord. On n'a pas la compétence de l'eau.

C'est d'ailleurs délégué à la SAUR pour la gestion.

Monsieur MASSAU demande qui était présent lors de la dernière réunion du SIAEP du 02/09.

Monsieur le Maire signale qu'il ne pouvait se libérer, il était en déplacement en province et tous les autres membres en vacances. On avait signalé qu'on ne serait pas présent.

Ce n'était pas un souci puisque la majorité des délégués présents a adopté ce que l'on avait demandé.

Monsieur SUTTER estime que la mairie du Plessis Belleville n'a pas répondu à un courrier de plus de deux ans.

Monsieur le Maire lui répond que c'est un faux problème, le syndicat avait la compétence, pas lui.

FINANCES : Monsieur MASSAU déclare que lorsque le budget de la commune a été refusé, il a rédigé un courrier à monsieur le sous- préfet signé par les opposants n'ayant pas voté le budget.

Il déclare que ce dernier a repris les propositions du courrier envoyé.

Monsieur le Maire n'est pas d'accord sur le fond, l'essentiel du budget validé par monsieur le Préfet reprend les crédits sans les propositions nouvelles pour l'année 2019. Seules celles présentant un caractère d'urgence ont été reprises et d'ailleurs certaines ont donné lieu à des tractations (séjours scolaires pour les enfants).

Monsieur le Maire a eu connaissance de ce courrier, cela ne l'a pas dérangé.

Ce qui le gêne c'est qu'il aurait souhaité que l'opposition déclare ouvertement qu'elle était contre certains projets dont celui de la petite enfance.

Madame SYRYLO a répondu à toutes les questions de Monsieur MASSAU, les explications données n'ont pas donné suite à plus de discussions, de refus. Même le vote des taux puisqu'il a été présenté 2 budgets avec un taux à 0% de hausse et l'autre avec une augmentation.

Qui a dit quelque chose en dehors des séances officielles ? Rien pendant les séances de travail.

La réunion de travail avec la chambre régionale des comptes a été efficace, les crédits ont été abondés et aujourd'hui on répartit les crédits disponibles. Dommage que tout cela se soit fait au détriment de certains travaux prioritaires. (réfection de la toiture de l'école maternelle les IRIS.)

Tout cela est une perte de temps. Nos comptes étaient bons et n'apportaient aucune réserve des services préfectoraux et du comptable.

Monsieur CHAUDRON déclare à Monsieur SUTTER qu'il n'a pas de parole, il a voté contre le budget et maintenant il vote oui pour la crèche.

Monsieur le Maire répète à tous qu'ils ont fait un choix au moment du vote du BP 2019.

Monsieur MASSAU a envoyé un mail demandant des explications complémentaires, on a répondu à tout.

On arrive en réunion publique ! tout change, vous refusez l'emprunt qui n'est qu'une ligne prévisionnelle car des subventions et le PUP sont attendues.

Monsieur le Maire constate que les justifications, les interrogations sont venues après, pour lui il n'y a rien de solide.

Monsieur SUTTER déclare qu'il y avait deux éléments qui le dérangent le PUP et l'emprunt.

Madame SYRYLO déclare qu'il n'y aurait pas eu d'emprunts au final vu les recettes attendues et que maintenant le PUP est acté donc c'est un faux débat.

Madame WILLET déclare à Monsieur MASSAU qu'il se positionne comme le chevalier blanc, comme d'habitude.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 H 15.